

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC PONTIAC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

**Procès-verbal – Mardi 25 mars 2025**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE, TENUE AU 134 RUE PRINCIPALE (BUREAU MUNICIPAL) LE 25 MARS 2025 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MADAME CHRISTINE FRANCOEUR, MAIRE**

Sont présents, mesdames les conseillères Debbie Laporte, Nathalie Denault et Lise A. Romain, messieurs les conseillers Gaétan Graveline, Dave Hérault et Philippe Ouellet

Est aussi présent le secrétaire d'assemblée : le directeur général / greffier-trésorier par intérim Pierre Vaillancourt.

**Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.**

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

1.1 **OUVERTURE**

---

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session, il est 19h00.

**Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.**

Suite à l'ouverture de la réunion, Madame la présidente présente l'ordre du jour ;

- 
- 1.1 Ouverture de la séance
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Période de questions
  - 1.4 Financement par crédit-bail pour le paiement du camion autopompe-citerne
  - 1.5 Période de questions
  - 1.6 Levée de l'assemblée
- 

2025-03-035  
1.2

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**ATTENDU QUE** si le conseil municipal souhaite ajouter un point à l'ordre du jour lors de la présente séance ;

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

**ATTENDU QUE** la majorité des membres du conseil sont présents à cette séance ;

Il est proposé par Lise A. Romain  
Et résolu à

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

---

2025-03-036  
1.3

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

2025-03-037  
1.4

**FINANCEMENT PAR CREDIT-BAIL POUR LE PAIEMENT DU CAMION AUTOPOMPE-CITERNE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le 11 février 2025, le conseil municipal a accepté par sa

résolution № 2025-02-11 l'offre de Battleshield au montant de 644 679,00 \$ plus taxes pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour financer cette dépense, la Municipalité souhaite procéder par crédit-bail ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Pierre Vaillancourt, directeur général par intérim ;

**SUR LA PROPOSITION DE** Philippe Ouellet  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent l'offre de financement de Crédit-Bail **GESCO-LOCATION INC.**, en date du 25 mars 2025, d'un montant de **644,679 \$** (avant taxes) pour l'achat de (1) camion autopompe-citerne ;

**QUE** ce financement accordé par la **Banque Royale du Canada** pour le camion d'autopompe-citerne, soit réalisé selon un terme de **120** mois avec option d'achat de 1,00 \$/par contrats, au taux de **5.00 %**, engendrant un versement mensuel de **6,809.44 \$** plus les taxes applicables, et selon les autres conditions mentionnées dans ladite offre de financement, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Il sera également chargé à la municipalité un coût de **750 \$** (plus taxes) par contrats pour des frais de dossiers.

**QUE** la maire, madame Christine Francoeur et le directeur général / greffier-trésorier par intérim, monsieur Pierre Vaillancourt, soient mandatées, pour et au nom de la Municipalité, à signer le formulaire d'autorisation d'emprunt avec la **Banque Royale du Canada**, ainsi que tout autre document pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2025-03-038**  
**1.5**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

**2025-03-039**  
**1.6**

---

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Debbie Laporte  
Et résolu

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h17.

Présidente

Secrétaire

\_\_\_\_\_  
Christine Francoeur,  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Vaillancourt, DMA  
Directeur général / Greffier-Trésorier par intérim

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».